Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/11/2026 à 16h38
Réference de l'AR : 054-215404393-20261102-Del_86_2026-DE



**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**
NANCY

**CANTON**
GRAND COURONNÉ

Pulnoy

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026**

L'An deux mil vingt-six, le deux novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU.

**Étaient présents :**

Mmes et MM. S. ARNAUTOU, I. JACQUOT, Z. BEN ISMAIL, N. BAILLET, S. NOBILI, I. STUSSI, S. THIEBAUT, M. URSELLA, D. DEVITERNE, P. CHRETIEN, J.-P. VALEIX, B. PFEIFER, F. SAINT-PIERRE, A.-M. SKA, J. PIERRON, M. CRESPINO-ACHAOUI, E. SKA, D. ESNAULT, D. GAYE, S. SCHRAM, V. DENNETIERE, J. LITAIZE, P. LEMAIRE, A. CASTELA, M. OGIEZ, A. ANDRE, C. JACOB.

**Absents excusés :**

C.LOUIS a donné pouvoir à F. SAINT-PIERRE
N. JACOB a donné pouvoir à M. OGIEZ

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, F. SAINT-PIERRE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
**Création d'un Conseil des Sages**

***Nomenclature : 5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE*** – *Fonctionnement des assemblées*

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Contre : 5 (A. CASTELA, M. OGIEZ, A. ANDRE, C. JACOB, N. JACOB)

Pour : 24

**Rapporteur** : D. DEVITERNE

**EXPOSE DES MOTIFS :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2143-2 relatif aux comités consultatifs.

**Vu** l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Pulnoy, adopté le 14 septembre 2026 et précisant les conditions d'institution d'un Conseil des Sages, instance de réflexion, de concertation et de proposition.

**Vu** l'avis de la 2ème Commission ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de favoriser la démocratie participative, d'associer les citoyens seniors à la vie locale et de bénéficier de leur expérience ainsi que de leur expertise sur les projets de la commune ;

**Considérant** le projet de règlement intérieur du Conseil des Sages, annexé à la présente délibération, fixant les missions, la composition, les modalités de désignation et les règles de fonctionnement de cette instance consultative ;

**DELIBERATION :**

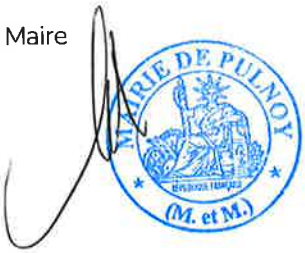
En conséquence

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création, auprès du Conseil Municipal, d'une instance consultative dénommée « Conseil des Sages de Pulnoy » ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil des Sages joint, qui en fixe l'organisation et les règles de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 05/11/2026 et que la convocation a été faite le 22/10/2026

Le Maire




POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 6 novembre 2026

Le Maire,

Sandrine ARNAUTOU

